

REUNION DU 16 JUIN 2025
DU COMITE SYNDICAL SEURRE VAL DE SAONE
A LA SALLE DES FETES DE SEURRE

COMPTE RENDU

Sous la Présidence de : Sébastien BELORGEY

Présents :

Marc JAUDAUX – Alain PAUTET – François PERRIN – Laurence JACOTOT – Jean-Christophe GUITTON – Frédéric PERRIN – Honorine DUBIEF – Hervé LACROIX – Thierry MACAIRE – Patrick JACQUET – Camille SIMAR – Jean-Paul VIVIEN – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Gilbert VALENTIN – Céline GILARDET – Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – David HIEZ – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Sophie CHAVATTE – François LORENZI – Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Jack DUBIEF – Alain BECQUET

S'étaient excusés : Dominique CAIRE (pouvoir à M. JAUDAUX) – Sébastien FAGOT – Sébastien DELACOUR

Étaient absents : Yves EUVRARD – Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Michel BEAUNEE – Denis MALUTA – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Thierry MINET – Pascal JEANNIARD – Aurore MOLARD – Matthieu MICHAUD – Jean BUFFENOIR – Martine DECHAUD – Jocelyne LECLERC – Henri MAUCHAMP – Nicolas GAUTHRON – François VARIOT – Rachel BARBIER – Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT

M. le Président souhaite la bienvenue aux délégués présents. Il remercie Mme DUCOS, les vice-présidents ainsi que les membres du Bureau et des commissions.

Il excuse M. DELACOUR, M. FAGOT ainsi que M. CAIRE et souhaite la bienvenue à M. LACROIX.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. BELORGEY sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance : M. VALENTIN se porte volontaire.

Les membres du comité valident cette désignation à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du 11 mars 2025

Le compte rendu du conseil du 11 mars 2025 a été joint à l'ordre du jour.

Les délégués approuvent, à l'unanimité, le compte rendu du conseil précédent.

3. Communication au conseil syndical des décisions prises par délégation de pouvoir au Président et au Bureau

• **Décision du Président 2025-01:**

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant la réalisation du schéma directeur des Syndicats de Seurre Val de Saône, du Pays Losnais et de Brazey ;

Considérant le marché avec ARTELIA en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage ;

Considérant le souhait de réaliser une réunion de présentation du rendu du schéma directeur aux maires des communes et aux délégués syndicaux ;

Considérant que l'organisation de cette réunion n'était pas prévue dans le marché initial ;
Considérant la proposition d'avenant d'ARTELIA ;

Considérant la validation de cet avenant par les Présidents des 2 autres syndicats ;

Le Président DECIDE :

De signer l'avenant d'un montant de 600 € HT.

- **Décision du Président 2025-02:**

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant le besoin de réaliser des travaux de réfection sur les réservoirs de Seurre et Bagnot ;

Considérant le besoin de réaliser des diagnostics amiante avant travaux ;

Considérant le devis de Bourgogne Franche Comté SPS et Diagnostic.

Le Président DECIDE :

De signer la proposition de Bourgogne Franche Comté SPS et Diagnostic d'un montant de 640 €.

- **Décision du Président 2025-03:**

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant les travaux de renouvellement de canalisations réalisés en 2018 dans la rue de la République à Seurre ;

Considérant l'absence de reprise du branchement d'eau potable existant au 3 rue de la République, en raison du manque d'abonnement depuis plus de 5 ans ;

Considérant que ce bâtiment a été vendu sans que SAUR et le Syndicat ne soient informés de cette absence de viabilisation ;

Considérant la sollicitation du nouveau propriétaire et le souhait de gérer ce dossier à l'amiable ;

Le Président DECIDE :

De signer le devis de SAUR pour la création d'un branchement d'eau potable d'une valeur de 5 130.66 € HT.

- **Décision du Président 2025-04:**

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant les travaux réalisés par SADE et SAUR pour permettre l'accès et l'équipement du nouveau puits de Pagny-le-Château ;

Considérant la demande de l'ARS de réaliser des analyses hebdomadaires de suivi du pH, des hydrocarbures et de la conductivité pendant la durée des travaux ;

Considérant le devis du Laboratoire Départemental de Côte d'Or ;

Le Président DECIDE :

De signer le devis du Laboratoire départemental 21 pour un montant de 1 162.40 € HT.

- **Décision du Bureau 2025-01:**

Considérant la présence de pesticides dans les eaux du captage de Magny-lès-Aubigny provenant de l'activité agricole autour du puits ;

Considérant le besoin de préserver cette ressource pour la production d'eau potable.

Le BUREAU valide, à l'unanimité :

Le devis de 10 450 € HT pour la poursuite de l'animation agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture, autour du captage de Magny-lès-Aubigny.

- **Décision du Bureau 2025-02:**

Considérant la fin de l'étude hydrogéologique pour délimiter les bassins d'alimentation autour des captages de Glanon et Pagny-le-Château ;

Considérant le besoin de définir une zone de protection et un plan d'action ;

Le BUREAU valide, à l'unanimité :

Le devis de 31 050 € HT de la Chambre d'Agriculture pour la réalisation des diagnostics territoriaux des pressions agricoles relatives à l'emploi des produits phytosanitaires sur les captages de Glanon et Pagny-le-Château.

M. BECQUART demande l'intérêt de réaliser des analyses d'hydrocarbures alors que les canalisations posées sont en fonte et que ce matériau est imperméable aux hydrocarbures.

Il est précisé que le suivi de ces molécules a été demandé par l'ARS en raison de travaux à proximité des puits avec des engins thermiques fonctionnant avec des hydrocarbures. L'objectif était de vérifier l'absence de pollution de la nappe.

M. BECQUET remercie le Syndicat pour les travaux de branchement 3 rue de la République à Seurre.

Les membres du comité prennent acte de ces décisions.

4. Dossiers de demande de dérogation ARS

Les dossiers de demande de dérogation étaient joints à l'ordre du jour.

M. BECQUART demande depuis quand les molécules retrouvées sont recherchées.

Mme DUCOS précise que la bentazone est intégrée dans le contrôle sanitaire depuis de nombreuses années. Quant aux métabolites du chloridazone, ils ont été intégrés en juillet 2023.

Les délégués valident à l'unanimité les dossiers de demande de dérogation et leur transmission à l'ARS.

5. Proposition d'adhésion aux statuts constitutifs du Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys

Le projet des statuts était joint à l'ordre du jour.

M. BELORGEY présente les membres du Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys.

M. BECQUART demande comment sont répartis les volumes entre collectivités.

Le tableau suivant est présenté :

Branche	Collectivité	Sollicitation de la Boucle des Maillys par les collectivités	Clé de répartition	Montant des investissements Maillys (20% - non subventionné)
Branche Sud	SIAEP Seurre Val de Saône	1 904 m³/j	18.42%	2 580 500 € HT
	SIAEP Brazey en Plaine	920 m³/j	8.90%	1 246 900 € HT
	CC Gevrey-Nuits	2 100 m³/j	20.32%	2 846 100 € HT
Branche Nord	CCAPVS	1 500 m³/j	14.52%	2 032 900 € HT
	SIE Clénay St-Julien	700 m³/j	6.77%	948 700 € HT
	SIAEP Varois et Chaignot	300 m³/j	2.90%	406 600 € HT
	SINOTIV'Eau	2 910 m³/j	28.16%	3 943 900 € HT
Total		10 334 m³/j	100.00%	14 005 600 € HT

Il est précisé que le volume de 1904 m³/j correspond au volume nécessaire pour la sécurisation des 3 ressources du Syndicat en cas de pollution.

Pour rappel, voici les volumes demandés :

		Situation actuelle		Sollicitation de la Boucle des Maillys par les collectivités		Volume technique	
Collectivité	Ressources	Total volume mis en distribution moyen actuel	Total volume mis en distribution de pointe actuel	Volume max demandé	% de la pointe	Pour assurer un temps de séjour inférieur à 72h	% de volume technique
SIAEP Seurre Val de Saône	Magny-les-Aubigny	233	348	276	79%	100	36%
	Glanon	541	806	640	79%	200	31%
	Pagny-le-Château	997	1 485	988	67%	300	30%
	Total	1 771	2 639	1 904	72%	600	32%

M. BELORGEY rappelle que le Syndicat, contrairement à d'autres collectivités, n'a pas investi dans des stations de traitement. Il rappelle que le coût estimé pour la station de Glanon par le Bureau d'étude VERDI, était de 1 800 000 € HT.

Le paiement de l'investissement pour le raccordement à la Boucle des Maillys se fera avec un emprunt avec remboursement sur 30 ans.

Mme GILARDET demande le nombre de délégués par collectivité adhérente.

Le tableau ci-dessous est présenté (version corrigée) :

TABLEAU 1	Membres		Nombre d'habitants	Volume annuel de dimensionnement (m³/an)	Nombre de délégués par Habitants	Nombre de délégués par Volumes	Nombre de délégués par Volumes et Habitants
	Branche Nord	CCAPVS	20 338	547 500	4	3	4
		SIE Clénay St Julien	10 158	255 500	3	2	3
		SIAEP Varois et Chaignot	2 568	109 500	1	1	1
		SINOTIV EAU	29 614	1 062 150	4	6	5
	Branche Sud	SIAEP Seurre Val de Saône	10 911	694 960	3	4	4
		SIAEP Brazey en plaine	3 830	335 800	1	2	2
		CC Gevrey-Nuits	30 339	766 500	4	4	4
	Département de la Côte-d'Or				0	0	0
	Commune des Maillys				0	0	0
	Total Comité				20	22	23

M. BECQUART demande l'impact de l'adhésion sur le prix de l'eau.

Mme DUCOS répond qu'il devrait augmenter de 0.40 à 0.50 €/m³. Attention, ces calculs sont réalisés sur la base d'estimations de coûts et de volumes de production. Ils seront amenés à varier en fonction des charges de fonctionnement réelles de la station et du coût d'investissement réel.

M. BELORGEY rappelle que le traitement par membrane engendre la production de concentrats (déchets). Actuellement, dans ce cas, ces déchets de production sont rejetés dans le milieu naturel, avec autorisation des services de l'Etat. Il est toutefois possible que, dans le cas de la Boucle des Maillys, il soit demandé une filière de traitement de ces concentrats. Cela augmenterait les coûts d'investissement et de fonctionnement.

M. BECQUART demande les solutions si la station ne dépollue pas suffisamment.

M. BELORGEY répond qu'il y aura des obligations de résultats. Des études très longues ont été menées depuis environ 40 ans. Le Département est propriétaire du terrain. Cela a permis de sanctuariser les parcelles.

Il ajoute que les statuts prévoient la possibilité de vendre de l'eau à de nouvelles collectivités. Cela pourrait permettre de faire diminuer le coût des charges de fonctionnement.

Mme FOURNIER-BONNIN demande les coûts que le Syndicat devra supporter pour le délégataire.

M. BELORGEY répond que c'est le Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys qui vendra l'eau à notre Syndicat. SAUR se chargera de la distribuer. Le contrat de délégation de service public arrive à terme le 31 décembre 2027. Un contrat sera donc renégocié en incluant l'achat d'eau pour dilution.

M. BECQUART mentionne que la station des Maillys va traiter seulement le volume d'eau nécessaire pour distribuer une eau conforme. Cette eau ne permettra pas la dilution de nos ressources.

Il est rappelé que M. VILLET du Cabinet Merlin, a indiqué que l'ensemble de l'eau produite sera traité par les membranes. L'objectif du projet est de distribuer une eau permettant à chaque collectivité de diluer l'eau de ses ressources pour distribuer une eau conforme sur son territoire.

M. BELORGEY ajoute que le Syndicat a fait le choix de demander des volumes d'eau importants. Il précise que M. GARIN, ingénieur au Syndicat, lui a mentionné que le charbon actif n'était pas adapté pour traiter certaines molécules comme les polluants éternels.

M. JACQUET indique que les membranes ne traitent pas tout non plus. A Valenciennes, la collectivité a mis en place un dispositif avec membranes et un second avec charbon actif.

Il est précisé, qu'à Valenciennes, la qualité d'eau n'est pas la même. Le traitement par membranes a été mis en place pour permettre de traiter la dureté, les sulfates, le nickel, le sélénium et le perchlorate.

Les molécules retrouvées dans les ressources du syndicat sont :

- Le Chlorothalonil (métabolite non pertinent) : la rétention de cette molécule est mauvaise voir inexistante sur le charbon actif avec renouvellement important du charbon ;
- La bentazone : saturation rapide du charbon actif ;
- Les métabolites de chloridazone : traitement variable sur charbon actif.

M. JACQUET demande les volumes produits annuellement sur notre syndicat.

En 2024, 635 000 m3 ont été produits.

M. BECQUET demande pourquoi les volumes demandés à la Boucle des Maillys sont supérieurs à nos besoins.

M. BELORGEY répond que les volumes prennent en compte les évolutions des besoins à l'horizon 2038. Il ajoute que les services de l'Etat savent que les syndicats n'ont pas les moyens de dépolluer leurs ressources donc autorisent ce projet.

Il précise qu'il est maintenant possible de déléguer la maîtrise d'œuvre au Département.

M. JACQUET ajoute que les 80% de subvention proviennent des administrés. Les puits vont tourner au ralenti et se colmater. Le montant de la régénération des puits est d'environ 25 000 € HT. Il ne sera plus possible de continuer les travaux de renouvellement de canalisations et les puits devront être abandonnés.

M. BELORGEY rappelle que le projet consiste seulement à sécuriser l'approvisionnement en eau. Il n'y a pas besoin de prendre le volume maximal demandé mais seulement le volume technique à savoir 600 m3/j pour éviter la contamination bactérienne dans les canalisations.

M. BELORGEY précise que le Syndicat a engagé le diagnostic agricole autour des captages de Glanon et Pagny. Cela permet d'avoir un plan d'action auprès des agriculteurs. Ce plan d'action est volontaire pendant 3 ans. En cas de non-respect, le préfet peut rendre les mesures obligatoires.

M. JACQUET rappelle qu'une ressource stratégique est présente sur la commune de Bonnencontre.

M. BELORGEY ajoute qu'il y en a une seconde à Labergement.

Les délégués valident à la majorité les statuts proposés.

Abstention : M. JACQUET, M. BECQUART et M. GRONDIN.

La désignation des délégués qui siégeront au Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys sera réalisée lors du prochain conseil syndical.

6. Questions diverses

En l'absence de questions supplémentaires, la séance est levée à 21h05.